

La Commune de Lempdes, dans le but d'aider les familles, met à leur disposition un Service de Restauration Scolaire, des Accueils Périscolaires (matin et soir), Aide aux devoirs et Accueil de Loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans. Les tarifs sont fixés par délibération, chaque année scolaire, conformément à la grille ci-dessous. La grille de tarification prend en compte les revenus du père, de la mère, les différentes allocations perçues par la famille et le nombre d'enfants à charge.

Les personnes et usagers qui, bien que non domiciliés sur la Commune, sont contribuables à Lempdes au regard de la taxe sur le foncier bâti, se verront appliquer le tarif des Lempdais. La tarification est en euro et à l'unité. La facturation est mensuelle.

Conformément aux délibérations prises lors des conseils municipaux du 6 et 27 Mai 2021 :

Tarifs 2021 – 2022 LEMPDAIS									
TRANCHES	ACCUEIL DE LOISIRS 3 – 11 ANS				ACCUEIL MATIN (7H30- 8H20) Prix par accueil	ACCUEIL SOIR (16h30- 18h) Prix par accueil	PROLONGATION ACCUEIL SOIR (18h-18h30) Prix par accueil	AIDES AUX DEVOIRS (16H30-18H) Prix par assistance	RESTAURATION SCOLAIRE Prix unitaire par repas
	½ journée	Journée	Repas	Accueil retour USEP (16h30- 18h30)					
T1 inf ou égal à 500 €	2.46	3.75	1.78	0.50	0.49	0.50	0.05	0.65	1.78
T2 de 501 € à 700 €	3.35	5.01	2.39	0.67	0.66	0.67	0.07	0.84	2.39
T3 de 701 € à 950 €	4.67	7.20	3.49	0.93	0.92	0.93	0.09	1.13	3.49
T4 de 951 € à 1200 €	5.82	8.90	4.34	1.18	1.16	1.18	0.12	1.39	4.34
T5 de 1201 € à 1500 €	6.25	9.65	4.66	1.26	1.24	1.26	0.13	1.47	4.66
T6 de 1501 € à 1800 €	6.79	10.29	4.98	1.35	1.33	1.35	0.13	1.57	4.98
T7 sup ou égal à 1801€	7.63	11.67	5.61	1.52	1.50	1.52	0.15	1.76	5.61
Tarifs 2021 – 2022 EXTÉRIEURS									
TRANCHES	ACCUEIL DE LOISIRS 3 – 11 ANS				ACCUEIL MATIN (7H30- 8H20) Prix par accueil	ACCUEIL SOIR (16h30- 18h) Prix par accueil	ACCUEIL SOIR (18h-18h30) Prix par assistance	AIDES AUX DEVOIRS (16H30-18H) Prix par assistance	RESTAURATION SCOLAIRE Prix unitaire par repas
	½ journée	Journée	Repas	Accueil retour USEP (16h30- 18h30)					
T1 inf ou égal à 500 €	3.98	5.01	2.29	0.65	0.64	0.65	0.07	0.81	2.29
T2 de 501 € à 700 €	4.49	5.09	3.14	0.87	0.86	0.87	0.09	1.06	3.14
T3 de 701 € à 950 €	7.53	11.46	4.55	1.22	1.20	1.22	0.12	1.43	4.55
T4 de 951 € à 1200 €	9.44	14.32	5.61	1.52	1.50	1.52	0.15	1.76	5.61
T5 de 1201 € à 1500 €	10.08	15.49	6.05	1.63	1.61	1.63	0.16	1.88	6.05
T6 de 1501 € à 1800 €	10.93	16.55	6.58	1.75	1.73	1.76	0.18	2.01	6.58
T7 sup ou égal à 1801 €	12.31	18.67	8.42	1.98	1.95	1.98	0.20	2.26	8.42

Les enfants souffrant d'allergies peuvent être accueillis au restaurant scolaire avec le **Protocole d'Accueil Individualisé (P. A. I)** du panier repas fourni par les parents (réduction de 50 % du prix).

Toute présence non justifiée dans les délais impartis (règlement intérieur) entrainera une majoration de tarif de 50 %.

Les familles qui déménagent de Lempdes en cours d'année scolaire ou qui emménagent dans l'année se verront appliquer les tarifs réservés aux lempdais jusqu'au terme de l'année scolaire.

En cas de retards répétés et ou non justifiés des parents à 18h30 pour récupérer leur enfant, un montant de 10€ supplémentaire sera appliqué.

Le montant des sommes dues sera adressé aux familles par la trésorerie de Clermont Métropole et amandes, 3 place Charles De Gaulle à Chamalières.

Le règlement des factures devra être réalisé soit :

- par courrier (Trésorerie de Clermont Métropole, 3 place Charles De gaulle, 63400 Chamalières
- par paiement en ligne par carte bancaire [www.tipi.budget.gouv.fr](http://www.tipi.budget.gouv.fr)
- par prélèvement automatique (compléter le formulaire SEPA)

Le Paiement CESU est uniquement possible pour les accueils périscolaires matin / soir.

---